



Confédération Nationale du Logement Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2015-12 (1 mai 2015)

Non à la fin des gardiens d'immeuble !

La CNL du Val-de-Marne alerte sur les conséquences désastreuses de l'application du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant sur la réforme du régime de concessions des logements des fonctionnaires.

Ce décret - pris sous le précédent gouvernement et passé quasi inaperçu dans le mouvement HLM et dans le mouvement associatif – revient tout simplement à supprimer le logement de fonction des gardiens d'immeuble des Offices Publics de l'Habitat.

Les gardiens d'immeuble ont un rôle fondamental de proximité et de missions de service public auprès des locataires. C'est le premier maillon de la chaîne de solidarité et de cohésion sociale existant, notamment, dans les quartiers les plus en difficulté.

Ce décret met à mal la politique du logement social à l'heure de la mise en place des quartiers prioritaires et de la volonté de la politique de la Ville de faire du logement un enjeu prioritaire.

Appliquer ce décret revient à autoriser les bailleurs à ne plus avoir de gardien de proximité et à détruire le lien social et la présence des services publics dans toutes les résidences.

La Fédération CNL du Val-de-Marne demande à ce que les gardiens d'immeuble soient exemptés de l'application de ce décret et soutient le grand rassemblement qui aura lieu le **Mardi 5 mai sur l'Esplanade des Invalides (13H00) organisé par la Plaine Commune Habitat.**

La Fédération CNL du Val-de-Marne appelle tous les gardiens d'immeuble et tous les locataires à se joindre à ce mouvement, ensemble pour que le bien-vivre ensemble soit une réalité commune.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige :

- l'abrogation de la loi M.O.L.L.E. dite loi Boutin,
- l'application des 25% de logements sociaux de la loi SRU dans toutes les villes du département et de pénaliser d'inéligibilité les maires non respectueux de cet engagement,
- un véritable service public du logement au niveau national et départemental,
- un vrai blocage puis une baisse des loyers et des charges qui alourdissent le budget des familles,
- la construction de 10 000 logements sociaux par an dans le département et la rénovation des 20 000 logements indignes du département,
- le développement des transports publics et des bassins d'emplois sur le département afin de réduire la densification urbaine.